

Adevinta

Code de conduite éthique



Contenu

03	INTRODUCTION	18	7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN
03	Message du CEO	18	7.1 Pots-de-vin
04	Notre objectif et nos Key Behaviours	18	7.2 Relations avec les fonctionnaires
05	1. À PROPOS DU CODE	18	7.3 Fraude
05	1.1 Finalité du Code	19	8. CONFLITS D'INTÉRÊTS
06	1.2 En quoi le Code peut vous aider ?	20	9. CADEAUX, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET DIVERTISSEMENTS
06	1.3 À qui le Code s'applique-t-il ?	21	10. CONCURRENCE LOYALE
06	1.4 Vos responsabilités	21	11. ACTIVITÉS POLITIQUES
07	1.5 Conséquences en cas de non-respect du Code	21	11.1 Activités politiques personnelles
07	1.6 Respect et conformité aux lois des pays dans lesquels nous opérons	21	11.2 Lobbying
08	2. CADRE DE PRISE DE DÉCISION	21	11.3 Dons, parrainages et contributions caritatives
09	3. SIGNALER DES PRÉOCCUPATIONS	22	12. RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATIONS
09	3.1 Signaler des préoccupations liées au Code ou à nos politiques.	22	12.1 Réseaux sociaux et communications
09	3.2 Comment signaler une préoccupation ?	22	12.2 Cohérences des communications d'Adevinta
09	3.3 Notre service Speak Up	23	13. BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME
12	4. PROTÉGER NOS ACTIFS ET NOS INFORMATIONS	23	14. VENTE OU PROMOTION DE BIENS OU DE SERVICES ILLICITES
12	4.1 Protéger les actifs et informations de la Société	26	15. DROITS DE L'HOMME ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL
12	4.2 Utiliser les actifs et réseaux de la Société	26	15.1 Respect des droits de l'Homme
13	4.3 Confidentialité des données	26	15.2 Environnement de travail
13	4.4 Protection des informations non publiques	26	15.3 Diversité, équité et inclusion
17	5. TENUE DE REGISTRES ET D'INFORMATIONS EXACTS	26	15.4 Intimidation et harcèlement
17	6. APPROVISIONNEMENT ET FOURNISSEURS	27	16. RESPECTER LA PLANÈTE
17	6.1 Approvisionnement	27	16.1 Réduire notre impact négatif sur la planète
17	6.2 Fournisseurs	27	16.2 Voyages d'affaires

Message du CEO

Depuis que nous avons commencé notre parcours en tant qu'entreprise autonome en 2019 pour devenir le premier groupe de petites annonces en ligne au monde, nous avons chacun joué un rôle dans la création d'une Adevinta diversifiée et inclusive. Quelles que soient les différences qui existent entre nous, nos origines, nos postes ou nos domaines d'expertise, nous sommes tous responsables du succès d'Adevinta et de notre croissance durable à travers nos actions.

L'objectif du Code de conduite éthique d'Adevinta est de définir des attentes sur la façon dont nous nous conduisons, notamment en ce qui concerne nos Key Behaviours et notre programme de développement durable.

Le Code est au cœur de notre culture. Il oriente nos actions et nos décisions et nous aide à le faire avec intégrité, en toute sécurité et conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Chacun d'entre nous, chaque jour, doit faire d'Adevinta le type d'entreprise dont nous pouvons tous être fiers. Le Code contient des exemples concrets pour nous guider et nous aider à identifier les comportements inappropriés.

Chez Adevinta, nous nous faisons entendre, car ignorer une conduite contraire à l'éthique n'est jamais la bonne solution. Si vous n'êtes pas à l'aise avec une décision, une transaction commerciale ou un comportement que vous observez, vous devez vous exprimer et demander conseil, sachant que vous pouvez compter sur mon soutien et celui de toute l'équipe de direction d'Adevinta. Chez Adevinta, nous gagnons et perdons tous ensemble.

Unissons nos efforts pour faire d'Adevinta une entreprise reconnue non seulement pour aider tout un chacun à trouver un nouvel objectif, mais aussi parce que nous le faisons avec intégrité, équité et dans le respect des normes les plus strictes en matière d'éthique commerciale, mettant ainsi en place les plateformes les plus fiables et les plus sûrs.



Antoine Jouteau
CEO Adevinta



L'objectif d'Adevinta est d'apporter un changement positif dans le monde en aidant chacun et chaque chose à trouver un nouvel objectif.

Nous le faisons à travers notre mission qui consiste à créer des correspondances parfaites sur les plateformes les plus fiables au monde.

Conjugué à nos Key Behaviours, notre Code de conduite éthique nous sert de feuille de route pour prendre des décisions commerciales et guide les actions de nos employés afin de garantir que nous restons toujours cohérents avec notre objectif et notre mission, tout en travaillant à notre vision d'un commerce durable qui favorise une planète et une société saines.

La réussite d'Adevinta dépend de la confiance que ses employés, clients et actionnaires lui accordent. Nous gagnons en crédibilité chaque fois que nous respectons nos Key Behaviours :



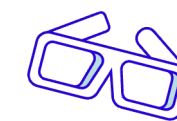
Experiment
bravely



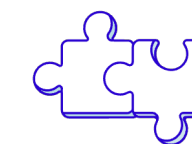
Act for max
impact



Use your
voice



Grow through
different perspectives



Win together,
lose together

Nous cherchons à gagner la confiance de nos clients et actionnaires en respectant les normes les plus strictes en matière d'éthique commerciale, en étant honnêtes et intègres et en atteignant les objectifs de l'entreprise grâce à nos actions intègres et solidaires.

1. À propos du Code

1.1 Finalité du Code

Chez Adevinta, nous pensons que ce n'est pas seulement ce que nous faisons qui compte, mais aussi comment nous le faisons. Pour réaliser notre mission qui consiste à créer des correspondances parfaites sur les plateformes les plus fiables au monde, nous devons travailler ensemble d'une manière conforme à notre Code de conduite éthique (le « Code »).

Notre Code nous aide tous à agir avec intégrité et à respecter les lois et les réglementations. Il définit les principales exigences en matière de conduite des affaires et sert de base aux politiques, procédures et directives de l'entreprise, lesquelles fournissent des consignes supplémentaires sur ce qui est attendu de tous les collaborateurs d'Adevinta.

Notre Code est essentiel pour atteindre notre objectif et mettre en œuvre notre stratégie commerciale en toute honnêteté, tout en préservant notre intégrité.



(1) À propos du Code

Finalité du Code, comment il peut vous aider et à qui il s'applique

1.2 En quoi le Code peut vous aider ?

Ce Code vous aide à :

- ✓ Comprendre ce que l'on attend de vous
- ✓ Prendre de bonnes décisions au quotidien
- ✓ Vous comporter de manière honnête et éthique, conformément aux Key Behaviours
- ✓ Respecter les lois, réglementations et normes qui s'appliquent à notre Société
- ✓ Comprendre où obtenir de l'aide

1.3 À qui s'applique le Code ?

Le présent Code s'applique à toute personne travaillant pour ou au nom des sociétés du Groupe Adevinta*.

Il s'agit notamment du Conseil d'administration, de l'AdEx, de l'équipe de direction d'Adevinta, de tous les employés (permanents ou en contrat à durée déterminée) ainsi que de toute personne travaillant pour le compte d'Adevinta.

En ce qui concerne les co-entreprises et les investissements minoritaires, le ou les administrateurs nommés par le Groupe au Conseil d'administration de la société concernée seront chargés de promouvoir les principes énoncés dans le présent Code.

Nous disposons d'un [Supplier Code of Conduct](#) que tous nos fournisseurs doivent respecter.

* Le groupe Adevinta comprend Adevinta ASA et toutes les filiales qui sont directement ou indirectement contrôlées par Adevinta, ou dans lesquelles Adevinta détient directement ou indirectement plus de 50 % des actions.

1.4 Vos responsabilités

Tous les employés, quel que soit leur grade ou leur poste, doivent :

- Lire, acquérir et maintenir une bonne compréhension du présent Code
- Participer aux séances de formation organisées
- Connaître les différents canaux permettant de signaler un comportement professionnel contraire à l'éthique
- Faire rapidement part de vos préoccupations concernant tout comportement professionnel contraire à l'éthique
- Respecter le Code

Les responsables d'équipe ont des responsabilités supplémentaires qui vont au-delà du respect du Code du Groupe. En particulier, ils sont tenus de :

- Donner l'exemple
- Créer une culture dans laquelle la discussion autour des questions d'éthique et de conformité est intégrée dans les décisions de l'entreprise
- Aider leur équipe à comprendre pourquoi il est important de se comporter avec intégrité, en agissant comme premier point de contact lorsqu'un collaborateur a des questions sur le Code
- Promouvoir une culture où la conduite éthique est reconnue, valorisée et illustrée par tous les collaborateurs d'Adevinta
- S'assurer que le Code est présenté à tous les nouveaux embauchés et qu'ils le comprennent dans le cadre de leur processus d'intégration

(1) À propos du Code

1.5 Conséquences en cas de non-respect du Code

Le respect du Code nous aide à atteindre nos objectifs avec intégrité.

Si nous prenons connaissance d'une violation du présent Code, nous devons agir pour résoudre le problème et éviter toute occurrence future. En fonction des circonstances, cela peut inclure une formation ou du coaching. Dans des cas plus graves, cela peut signifier des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou la résiliation du contrat. Il peut également y avoir des conséquences juridiques en cas de violation de certains aspects du Code, à la fois au niveau de l'entreprise et au niveau individuel.

1.6 Respect et conformité aux lois des pays dans lesquels nous opérons

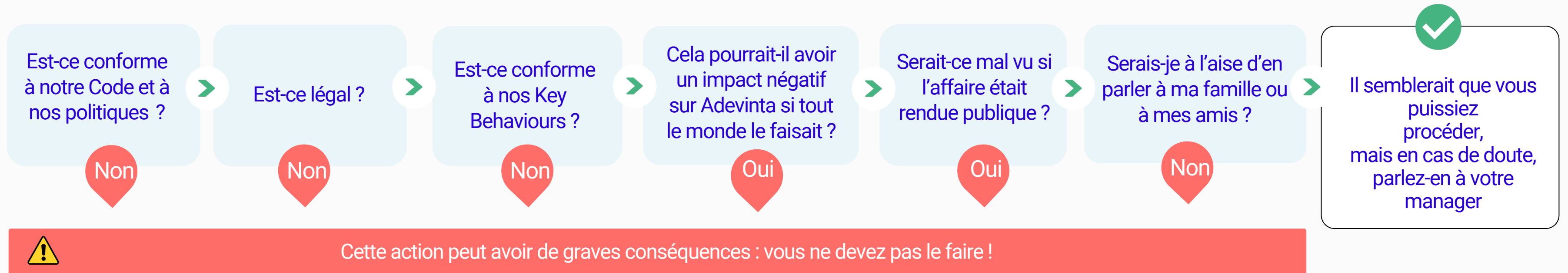
Nous nous engageons à travailler dans le respect des lois, réglementations et codes de l'industrie qui s'appliquent à nos différentes plateformes. Lorsqu'elles sont plus strictes que nos politiques générales, nous nous efforçons de nous conformer aux exigences les plus strictes. Le respect de ces réglementations signifie que nous travaillons sur un pied d'égalité, sans bénéficier ni accorder des avantages injustes.

En cas de doute sur l'impact des lois de différents pays sur vos activités, consultez votre juriste local ou l'équipe Éthique et conformité du Groupe (groupethicscompliance@adevinta.com).



(2) Cadre de prise de décision

Nous devons tous prendre des décisions au quotidien dans le cadre de notre travail.
Lorsque vous êtes confronté à des décisions difficiles, posez-vous les questions suivantes :



Un doute ? Une question ?

En cas de doute sur la réponse à l'une de ces questions, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, à votre juriste local ou à l'équipe Éthique et conformité du Groupe.

De même, si vous observez un comportement qui vous met mal à l'aise, mettez-vous à la place de la personne et utilisez les questions ci-dessus pour vous aider à décider si le comportement est contraire à l'éthique. En cas de doute, adressez-vous systématiquement à votre supérieur hiérarchique, à votre juriste local ou à l'équipe Éthique et conformité du Groupe (groupethicscompliance@adevinta.com).

(3) Signaler des préoccupations



Chez Adevinta, nous ne tolérons pas les représailles à l'encontre de toute personne qui signale un problème de bonne foi ou qui participe à une enquête

Les représailles sont notamment la rétrogradation, le licenciement, une réduction de salaire, la réaffectation, la modification des horaires de travail, le refus de formation, une mauvaise évaluation des performances, l'atteinte à la réputation d'une personne (notamment sur les réseaux sociaux), les menaces, le harcèlement ou toute autre mesure prise à l'encontre d'une personne pour avoir soulevé un problème lié au Code ou participé à une enquête. Tout employé qui se livre à des représailles fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

3.1 Signaler des préoccupations liées au Code ou à nos politiques d'entreprise

Adevinta vous demande de vous faire entendre. Nous encourageons un environnement de communication ouverte où chacun se sent libre de s'exprimer et de partager des informations pertinentes.

Nous avons donc tous la responsabilité de nous exprimer en cas de préoccupation ou si nous pensons que quelque chose pourrait être en violation du Code de conduite éthique ou de l'une de nos politiques d'entreprise.

Vous pouvez parfois vous demander si ce qui s'est passé est suffisamment grave pour être signalé, mais il est préférable de soulever le problème plutôt que de le garder pour vous. Signaler vos préoccupations nous aidera à gérer correctement les problèmes, à éviter les problèmes avant qu'ils ne surviennent, à remédier aux situations qui se sont déjà produites et à tirer des leçons de nos erreurs.

Chez Adevinta, nous gagnons et perdons ensemble. Il s'agit pour chacun d'entre nous de s'approprier et de prendre ses responsabilités. Ainsi, le fait de signaler rapidement vos préoccupations nous aidera à rester en confiance les uns avec les autres, avec nos clients et avec d'autres parties prenantes importantes. Nous savons que dans ce genre de situations, la confidentialité et l'anonymat sont importants.

Suite à une enquête détaillée, nous déterminerons les mesures appropriées, qui pourront inclure des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément à la loi applicable. Nous nous attendons à ce que toute préoccupation soit soulevée honnêtement et de bonne foi. Le fait de déposer une fausse plainte constitue une violation du présent Code.

3.2 Comment signaler une préoccupation liée au Code ?

Pour toute question relative au Code, vous pouvez vous adresser à votre :

- Supérieur hiérarchique
- Compass team (Workday Help)
- Juriste local
- [L'équipe Éthique et conformité du groupe](#)

3.3 Notre service « SpeakUp »

Si vous ne vous sentez pas à l'aise de faire part d'une préoccupation à l'une des équipes indiquées ci-dessus, vous pouvez également faire votre signalement en passant par Speak Up.

[Vous](#) trouverez ici des informations sur les coordonnées locales et les adresses Web. Vous pouvez choisir de rester anonyme. Cependant, fournir autant d'informations que possible nous aidera à mener une enquête approfondie.

Voir la [SpeakUp and Investigations Procedure](#).

Protection

Dans cette section

(4) Protéger nos actifs et nos informations

4.1 Protéger les actifs et informations de la Société

4.2 Utiliser les actifs et réseaux de la Société

4.3 Confidentialité des données

4.4 Protection des informations non publiques





Protection

Ce que cela signifie

Adevinta est une entreprise riche en informations, en données et en actifs (à la fois tangibles et non tangibles).

Nous sommes tous tenus de protéger ces biens afin d'accomplir notre mission et de prospérer sur le marché.



Intégrité

Pourquoi c'est important

Ne pas protéger nos informations, nos données et nos actifs comporte des risques juridiques, commerciaux et de réputation.

Nous devons faire ce qui est juste pour fonctionner correctement et apporter de la valeur à nos parties prenantes et à la société.



Respect

Ce que nous attendons de VOUS

Nous vous demandons à tous de vous engager à protéger nos informations, données et actifs afin de respecter la réglementation, protéger notre réputation et contribuer à notre réussite commerciale. Si vous devez signaler un incident lié au mauvais traitement ou à la perte de l'un des éléments ci-dessus, veuillez le faire immédiatement.

(4) Protéger nos actifs et nos informations



4.1 Protéger les actifs et informations de la Société

Nous travaillons sans relâche pour permettre à toutes les plateformes d'Adevinta de bénéficier des meilleures capacités de défense et de surveillance en matière de cybersécurité. Toutefois, chacun doit utiliser les ressources technologiques de manière appropriée et professionnelle pour garantir notre sécurité.

Nous nous exposons, ainsi que l'entreprise, à des risques si nous ne plaçons pas la cybersécurité au premier rang de nos priorités.

Les collaborateurs d'Adevinta doivent faire preuve de discernement concernant l'utilisation appropriée des informations, des appareils électroniques et des ressources du réseau conformément aux politiques et normes d'Adevinta, ainsi que les lois et réglementations locales.

Voir la [Global Acceptable Use Policy](#)

Veillez à ne pas partager d'informations confidentielles :

- Dans un lieu public comme un restaurant ou un ascenseur
- Lorsque vous voyagez et que d'autres personnes sont à proximité
- Lors du transfert de chaînes d'e-mails
- Sur les forums en ligne et les réseaux sociaux
- Quand d'autres personnes pourraient vous écouter



4.2 Utiliser les actifs et réseaux de la Société

Adevinta s'efforce de fournir aux employés les outils dont ils ont besoin, qu'il s'agisse d'équipement ou d'informations, pour qu'ils puissent agir avec un maximum d'impact et se livrer à des expériences audacieuses.

Nous vous demandons de traiter ces actifs avec soin pour éviter toute perte, tout vol ou tout dommage afin que nous puissions continuer à fonctionner correctement. Il s'agit notamment des actifs physiques (comme les équipements informatiques) et des actifs non physiques (comme les informations confidentielles et les droits de propriété intellectuelle). Cela s'applique lorsque vous travaillez à n'importe quel endroit, que ce soit au bureau ou au domicile.

Lorsque vous travaillez avec des informations ou des équipements de la Société (comme les ordinateurs portables, la messagerie, les applications, les bases de données, etc.), vous devez configurer des mots de passe complexes qui ne peuvent pas être facilement devinés et ne devez jamais partager vos mots de passe.

Contacts utiles [Global Cyber Security team](#)

Informations confidentielles que nous devons protéger

- informations sur les transactions
- plans d'affaires
- plans de développement de produits
- budgets et résultats



Gagner ensemble, perdre ensemble

Nous ne devons pas seulement protéger les équipements physiques ou les données tangibles. Notre propriété intellectuelle, c.-à-d., ce que nous créons en utilisant notre cerveau, est l'un de nos actifs les plus précieux.

Si d'autres personnes y ont accès (soit délibérément, soit par erreur), nous perdrons notre avantage concurrentiel et compromettrons notre capacité à fournir des services inédits à nos clients.



Pour en savoir plus sur la façon de protéger nos actifs et nos informations ainsi que les informations des clients, consultez la section sur la cybersécurité mondiale sur Wave.



(4) Protéger nos actifs et nos informations (suite)



4.3 Confidentialité des données

Le respect de la confidentialité des données fait partie intégrante de nos activités et est donc essentiel à notre réussite. La confidentialité des données consiste à respecter les droits des personnes lorsque nous utilisons leurs données, qu'il s'agisse de clients/utilisateurs finaux, d'employés ou de sous-traitants.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et d'autres lois sur la protection des données définissent un ensemble d'exigences complexes lorsque nous traitons des données à caractère personnel. Nous devons nous assurer de pouvoir démontrer notre conformité aux exigences, tout en atteignant nos objectifs commerciaux. Un grand nombre de ces exigences sont cependant judicieuses d'un point de vue commercial et, par conséquent, la confidentialité des données doit être considérée comme une partie intégrante de nos activités et non comme un exercice de conformité distinct.

Nous attendons de tous les collaborateurs d'Adevinta qu'ils respectent ces exigences et traitent les données à caractère personnel conformément à nos politiques. Veuillez consulter la Politique du Groupe sur la protection des données (Group Policy on Privacy, GPP) pour plus d'informations.

En cas de préoccupation concernant la gestion, le stockage ou la suppression des données, contactez [Privacy team](#).

Voir la [Adevinta Group Policy on Privacy](#)

Que sont les données personnelles ?

Données qui peuvent être utilisées pour identifier (directement) une personne, données qui peuvent être utilisées conjointement avec d'autres informations en notre possession ou données susceptibles d'être utilisées pour identifier (indirectement) une personne. Les données personnelles ne se limitent pas aux informations contenues dans les bases de données. La définition peut inclure des documents papier, des images, des enregistrements vidéo, des enregistrements d'appels, des publications ou opinions de blog, des adresses IP et certains types de technologies de suivi.

4.4 Protection des informations non publiques

Dans le cadre de nos responsabilités, certains d'entre nous peuvent avoir accès à des informations qui ne sont pas connues du public et pourraient affecter le cours de l'action Adevinta. Le partage de ces informations au-delà de ceux qui en ont besoin est interdit.

La négociation d'actions Adevinta en possession de ces informations est appelée délit d'initié et est strictement interdite. C'est illégal et constitue une violation du présent Code.

Si vous avez des questions pour savoir si les informations que vous possédez sont considérées comme des informations privilégiées, veuillez consulter l'équipe des relations avec les investisseurs.

Les informations non publiques sont notamment

- Données financières
- Le développement de nouveaux produits ou services
- Une proposition d'acquisition, de co-entreprise ou de fusion
- Enquêtes gouvernementales
- Changements dans le personnel clé



“

Que dois-je faire ?

« Parfois, mes amis me posent des questions sur Adevinta et me demandent s’il serait judicieux d’acheter des actions. Je leur dis ce que je sais sur la Société et les encourage parfois à acheter des actions. Puis-je le faire ? »

Si un ami achète ou vend des actions sur la base d’informations non publiques que vous lui avez communiquées, vous pourriez tous deux être tenus responsables d’avoir enfreint la loi, ce que l’on appelle un « délit d’initié ». Vous pourriez en fait être en infraction simplement pour avoir partagé des informations non publiques, même si votre ami ne les utilise pas pour un gain financier.

Use your voice

Vous êtes tenu de signaler rapidement le vol, la perte ou la divulgation non autorisée d’actifs ou d’informations d’Adevinta à votre manager et à l’Équipe de cybersécurité mondiale.

Vous pouvez signaler un incident de cybersécurité [ici](#).

Intégrité

Dans cette section

05 Tenue de registres et d'informations exacts

06 Approvisionnement et fournisseurs

07 Lutte contre la corruption

08 Conflits d'intérêts

09 Cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements

10 Concurrence loyale

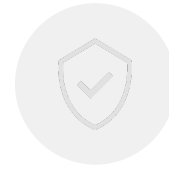
11 Lobbying

12 Réseaux sociaux et communications

13 Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

14 Vente ou promotion de biens ou services illicites





Protection

Ce que cela signifie

Nous pensons que ce n'est pas seulement ce que nous faisons qui compte mais aussi notre façon de le faire. Agir avec intégrité dans toutes nos activités commerciales signifie respecter la loi, communiquer de manière transparente, livrer une concurrence loyale et réussir en toute honnêteté.



Intégrité

Pourquoi c'est important

Le maintien de notre réputation est essentiel à notre réussite et à notre droit d'exercer nos activités. Ne pas fonctionner avec intégrité, même une seule fois, peut nuire considérablement à la marque Adevinta, parfois de manière irréparable.

Nous devons éviter ce risque en tout temps.



Respect

Ce que nous attendons de VOUS

Nous attendons de vous que vous teniez compte des conséquences de vos actes pour prendre vos décisions, même si vous êtes sous pression ou si vous travaillez dans des délais serrés.

Agir avec intégrité vous protège, protège votre équipe et protège la marque Adevinta.

(5) Tenue de registres et d'informations exacts

5.1 Tenue de registres et d'informations exacts

Chez Adevinta, nous nous engageons à mettre en place une culture de confiance et de résilience. Nos procédures d'évaluation, de rapports et de comptabilité sont conçues pour nous protéger mutuellement, protéger l'entreprise, et protéger nos clients. Elles nous aident à faire en sorte de ne pas induire en erreur les investisseurs, les législateurs, les autorités et le public sur les aspects commerciaux de la Société. N'oubliez pas : nous gagnons et perdons ensemble.

Nous sommes tous tenus de nous assurer que les informations contenues dans nos communications publiques sont complètes, justes, exactes, opportunes et compréhensibles. Ce point est essentiel lorsqu'il s'agit de données financières (par ex., factures, contrats de vente, notes de frais, etc.), ainsi que d'autres informations non financières importantes que nous partageons dans l'entreprise et avec des parties prenantes externes.

Les déclarations, prévisions et estimations de toute nature doivent être raisonnables et basées sur des hypothèses basées sur les données. Cela nous aide à prendre les bonnes décisions et à agir pour un impact maximal.

Voir les [Global Travel and Expense Policy](#), [Procurement Policy](#), [Data Retention Policy](#)

Attention à ces indicateurs

« Faites en sorte que les chiffres correspondent », « Confirmez cette vente même si elle n'est pas encore finalisée à 100 % » ou « Débarrassez-vous-en avant que les auditeurs n'arrivent ».



(6) Approvisionnement et fournisseurs

6.1 Approvisionnement

Lorsqu'il s'agit d'acheter des biens ou des services, notre mission est de créer des correspondances parfaites entre les exigences d'Adevinta et les sources d'approvisionnement optimales. Nos principaux objectifs sont les suivants :

- Offrir des synergies et des économies
- Réduire les risques associés à nos fournisseurs
- Optimiser la qualité et la prestation

Notre [Procurement Policy](#) a été élaborée conformément à notre mission d'appliquer un processus commun pour travailler avec les fournisseurs et gérer les dépenses d'Adevinta.

Si vous êtes impliqué dans l'achat de biens ou de services pour Adevinta, vous devez respecter cette politique. Durant le processus d'approvisionnement, par exemple les appels d'offres, vous ne devez accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité qui pourrait influencer vos décisions commerciales.

Voir la [No Purchase Order No Payment Policy](#), [Procurement Policy](#), [Sustainable Sourcing Policy](#)

Toute décision d'achat doit être prise conformément à nos objectifs clés et ne doit pas être influencée par des relations personnelles ou historiques.



6.2 Fournisseurs

Nous comptons sur nos fournisseurs pour nous permettre d'exercer nos activités. Travailler avec le service des achats, suivre les processus définis et utiliser les modes d'achat approuvés nous permet de travailler avec les fournisseurs qui apportent le plus de valeur possible à l'entreprise et s'alignent sur nos normes.

Nous disposons d'un [Supplier Code of Conduct](#) spécifique que tous nos fournisseurs doivent respecter. Notre [Sustainable Sourcing Policy](#) décrit les considérations de durabilité à prendre en compte lors de la conclusion et du renouvellement de contrats avec les fournisseurs.

Quand et comment impliquer le service

Approvisionnement

Vous devez créer une demande d'achat pour obtenir les conseils et l'aide de l'Équipe en charge de l'approvisionnement lorsque :

- Le montant annuel de votre demande et/ou le montant contractuel total est supérieur ou égal à 50 000 € TVA exclue ; et/ou
- L'un des risques suivants est identifié lors de l'engagement avec le fournisseur : criticité commerciale, protection des données, sécurité de l'information ou durabilité et conformité

Vous trouverez plus de conseils dans la section [Procurement Policies](#) de Wave.

(7) Lutte contre la corruption et les pots-de-vin



7.1 Pots-de-vin

Les pots-de-vin sont une forme courante de corruption ; ils impliquent la promesse, l'offre ou la réception d'un cadeau, d'un paiement ou autres avantages dans le but de garantir un résultat ou un avantage inapproprié

La corruption est illégale dans toutes les régions où nous opérons. Les collaborateurs d'Adevinta doivent éviter toute implication dans tout acte de corruption et s'exprimer en signalant tout soupçon de corruption. Nous devons tous promouvoir des conversations transparentes concernant les situations qui pourraient prêter à la fraude, la subornation ou la corruption.

Nos activités et nos plateformes individuels sont soumis à un large éventail de lois anti-corruption.

Les pots-de-vin peuvent être versés directement ou indirectement (par ex., en demandant à un tiers d'effectuer le paiement pour notre compte). Les deux sont illégaux. Vous-même et Adevinta pourriez être tenus responsables d'un acte criminel si un tiers agissait de manière corrompue en votre nom, que vous en ayez connaissance ou non.

Voir la [Anti-Bribery and Corruption Policy](#)

7.2 Relations avec les fonctionnaires

La corruption est l'abus d'une position de pouvoir dans le but d'obtenir un gain personnel

Nous devons être particulièrement prudents lorsque nous traitons avec des agents publics car il existe un risque accru que nos actions soient considérées comme un pot-de-vin. La définition d'un fonctionnaire est très large : elle comprend les agents et employés des autorités gouvernementales, ministères ou organismes publics, ainsi que les entités détenues ou contrôlées par l'État. Les personnes qui agissent à titre officiel pour des gouvernements ou des organisations publiques sont également des fonctionnaires.

Si vous traitez avec des fonctionnaires, veuillez contacter [Public Affairs team](#).

7.3 Fraude

La fraude implique la fausse représentation de faits destinés à entraîner un gain financier ou personnel

La fraude est illégale et donc strictement interdite chez Adevinta. Malheureusement, nous pouvons tous être victimes de fraude, ce qui pourrait mettre l'entreprise en danger.

Nous demandons à tous nos employés d'être vigilants et de signaler toute activité suspecte à l'[équipe Éthique et conformité du Groupe](#) (groupethicscompliance@adevinta.com).

Paiements de facilitation

Les paiements de facilitation constituent une forme particulière de corruption. Il s'agit de paiements non officiels (ou d'avantages non monétaires) versés à des fonctionnaires dans l'intention d'accélérer un processus administratif.

Nous n'effectuons de paiements de facilitation dans aucune circonstance. Si un fonctionnaire vous demande de réaliser un tel paiement, vous devez immédiatement contacter votre responsable local de la conformité juridique.



Que dois-je faire ?

Un fournisseur promet d'inviter mon équipe à un événement somptueux si nous atteignons un certain objectif de vente. Dois-je accepter l'invitation et encourager l'équipe à stimuler les ventes avec ce fournisseur ? Mes collaborateurs travaillent dur et méritent d'être récompensés.

Cela serait considéré comme une forme de corruption. Vous ne devez pas accepter de cadeau ou d'invitation à un événement qui pourrait influencer ou interférer avec votre prise de décision ou conduire au traitement préférentiel d'un tiers.

(8) Conflits d'intérêts

8.1 Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts surviennent lorsque nous avons des loyautés et des intérêts qui entrent en concurrence avec nos responsabilités envers Adevinta et qui pourraient affecter vos décisions professionnelles. Cela pourrait être dû à vos relations personnelles, votre participation à des activités extérieures à Adevinta ou aux intérêts que vous détenez dans une autre entreprise commerciale. Les collaborateurs d'Adevinta sont tenus de divulguer par écrit tout conflit potentiel à leur manager.

Voir la [Conflicts of Interest Policy](#)

DIVULGUER

DISCUTER

DÉCIDER

Il n'est pas toujours évident de savoir si une activité crée un conflit d'intérêts. Si vous pensez qu'un conflit d'intérêts est possible, parlez-en à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe Éthique et conformité du Groupe. Vous pouvez discuter de la situation ensemble et prendre une décision sur ce qu'il convient de faire.

N'OUBLIEZ PAS : ne pas signaler un conflit d'intérêts potentiel constitue une violation du Code.

Réfléchissez bien !



Utilisez le [Cadre de décision](#) dans la Section 2 en cas de doute sur un conflit d'intérêts potentiel.



(9) Cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements



9.1 Cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements

Les cadeaux incluent tout bien, service ou avantage qu'un partenaire commercial peut vous offrir en dehors du champ d'application de la transaction ou de la relation commerciale, quelle que soit sa valeur.

Les divertissements et les marques d'hospitalité comprennent des événements tels que des repas, des concerts, des événements sportifs, des voyages, etc.

Comme le font de nombreuses entreprises, nous offrons et acceptons parfois des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des divertissements. Nous devons à chaque fois déterminer si le geste est approprié.

Nos décisions commerciales doivent toujours être fondées sur l'impartialité. Un cadeau ou un service ne doit pas être accepté ou donné s'il peut créer un sentiment d'obligation, compromettre votre discernement professionnel ou donner l'impression de le faire.







Toutefois, il arrive qu'offrir ou accepter des cadeaux ou des divertissements professionnels soit un élément légitime et précieux de nos activités, mais ceux-ci doivent rester dans des limites raisonnables qui ne dépassent pas les politiques de l'entreprise ni les dispositions légales. Cela comprend généralement des marques modestes d'hospitalité, telles que les déjeuners, dîners et cadeaux occasionnels de valeur minimale, qui n'influencent pas les décisions commerciales. Si vous pensez qu'on vous offre un cadeau d'une valeur autre que symbolique, vous devez consulter votre politique locale en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité et votre manager.

Le fait d'offrir ou d'accepter des divertissements doit être approuvé par votre responsable. À l'exception des repas, les divertissements offerts ou acceptés doivent inclure un élément d'information ou de formation.

Voir la [Conflicts of Interest Policy, Gifts, Hospitality and Entertainment Policy](#)

Comment savoir si un cadeau est excessif ou non

Il est parfois difficile de savoir si un cadeau est excessif ou non. Par exemple :

 Vous pouvez l'accepter	 Vous ne devez pas l'accepter
 Boisson(s) avec un fournisseur	 Caisse de vin fin
 Sac cadeau de conférence avec goodies et collations	 Sac cadeau avec gadgets coûteux envoyé juste pour vous
 Sac fourre-tout au logo du fournisseur	 Sac de créateur



(10) Concurrence loyale

10.1 Concurrence loyale et ouverte

Adevinta s'engage à livrer une concurrence libre et ouverte afin de maintenir une économie saine. Nous nous conformons aux lois sur la concurrence partout où nous opérons et livrons concurrence sur la base des mérites de nos produits et services.

Dans le cadre de notre mission de créer les plateformes les plus fiables au monde, nous nous efforçons de protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales. Les lois antitrust et sur la concurrence nous aident à y parvenir en dénonçant les accords illégaux entre entreprises tels que : la fixation des prix, le contrôle des sources d'approvisionnement, l'imposition de conditions commerciales déloyales et le regroupement de produits sans rapport.

Si vous avez participé ou été témoin d'une activité en violation des lois sur la concurrence, ou présumée en violation des lois sur la concurrence, veuillez [vous faire entendre](#) et en informer votre manager et votre juriste local.

Voir la [Competition Compliance Policy, local Legal Counsel contacts](#)

Éventuelles violations à surveiller

- Discussions ou accords avec des concurrents susceptibles de réduire la concurrence sur vos marchés
- Accords avec des concurrents concernant les prix, les coûts, les bénéfices ou d'autres conditions commerciales
- Accords avec des concurrents qui limitent ou contrôlent l'accès aux marchés, au développement technique ou aux sources d'approvisionnement
- Abuser d'une position dominante sur le marché en imposant des prix déloyaux ou d'autres conditions commerciales déloyales
- Appliquer des conditions différentes à d'autres parties commerciales concernant des transactions équivalentes
- Regrouper des produits sans rapport, de sorte que le consommateur n'a pas d'autre choix que d'acquiescer les deux produits

(11) Activités politiques



11.1 Activités politiques personnelles

Nous apprécions les différents points de vue de nos collaborateurs. Par conséquent, nous respectons le droit des collaborateurs d'Adevinta de s'engager dans des activités politiques et de soutenir des groupes politiques ou des candidats au gouvernement. Ces activités sont volontaires et effectuées pendant votre temps libre et à vos propres frais. Vous devez indiquer clairement que vous agissez de manière indépendante et non en tant que représentant d'Adevinta.

11.2 Lobbying

Les activités politiques des entreprises, y compris le lobbying, sont réglementées et doivent être signalées ou rendues publiques en vertu des lois de nombreux pays où nous exerçons nos activités ainsi qu'au niveau de l'UE. Toute activité politique ou de lobbying (y compris les réunions avec des fonctionnaires) doit être coordonnée avec le [Public Affairs team](#).

11.3 Dons, parrainages et contributions caritatives

Bien que nous aimions être généreux, nous devons examiner attentivement tout paiement versé à une œuvre caritative et tout don politique. Ces derniers doivent :

- ne pas être conçus pour influencer un résultat commercial ; et
- être adressés à une organisation légitime et officielle

Toute contribution caritative ou don politique doit être approuvé par le CEO/CFO local et le Conseil d'administration local et consigné dans les registres de la Société.

(12) Réseaux sociaux et communications

12.1 Réseaux sociaux et communications

Votre avis nous intéresse, et nous voulons que vous en fassiez bon usage.

Que vous communiquiez en interne ou en externe, par e-mail, en personne ou sur les réseaux sociaux, il est important de faire preuve de respect dans vos interactions avec autrui. Les collaborateurs d'Adevinta représentent la Société. Donc, si vous choisissez de commenter un contenu public, indiquez clairement que les opinions sont les vôtres.

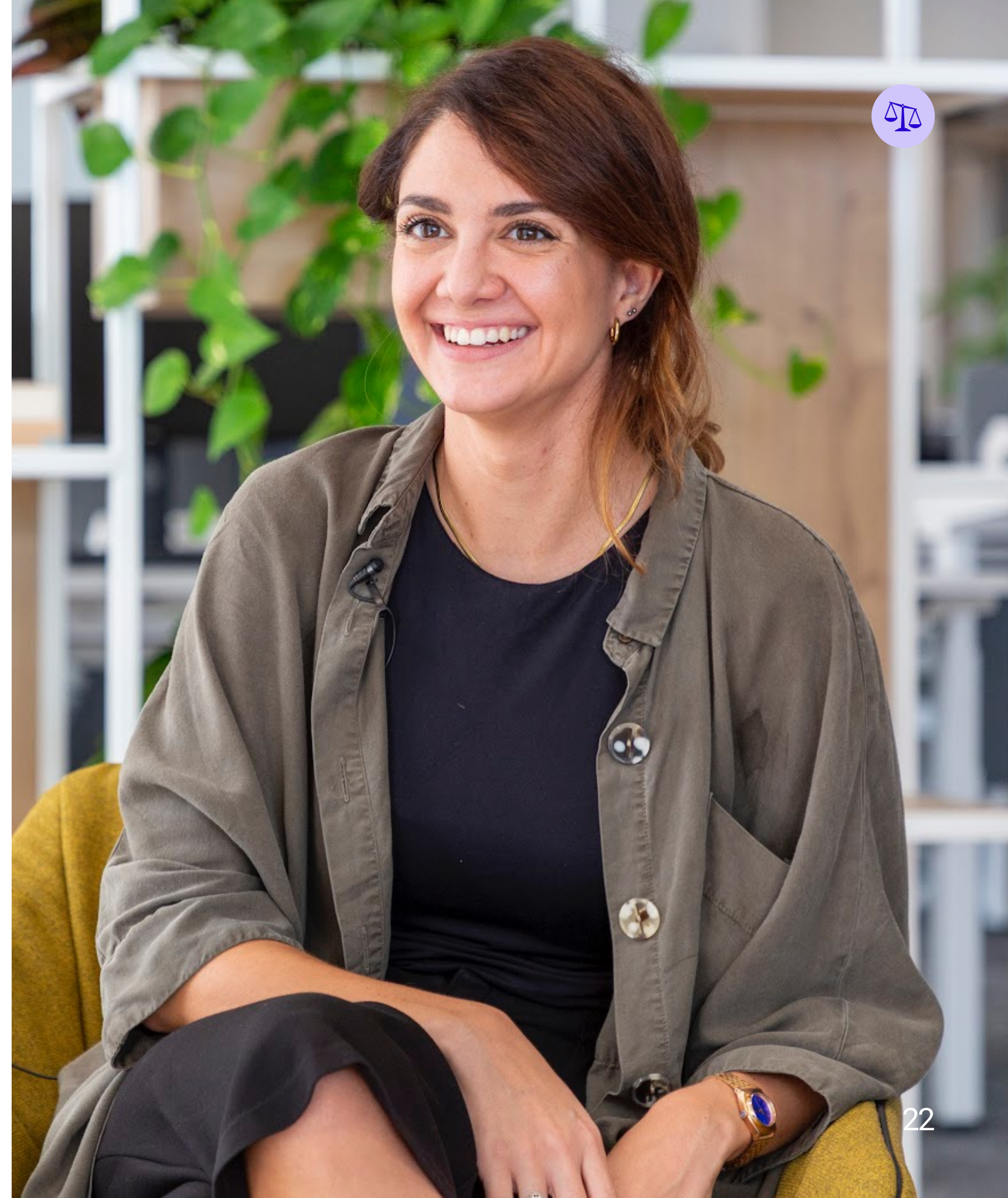
12.1 Cohérences des communications d'Adevinta

Adevinta s'engage à communiquer de manière claire et cohérente pour préserver la force de notre marque et garder la confiance de nos parties prenantes. Toute communication officielle concernant la Société ou notre marque, en ligne ou en personne, doit être coordonnée par l'équipe de Communication corporate.

Seuls des porte-paroles habilités peuvent faire des commentaires au nom d'Adevinta. Si un membre des médias vous contacte ou vous demande de vous exprimer lors d'un événement en tant que représentant d'Adevinta, veuillez contacter notre [Corporate Communication team](#).

Voir les [Social Media Guidelines](#)

Les conversations peuvent rapidement prendre de l'ampleur sur les réseaux sociaux. Prenez le temps de réfléchir à nos Key Behaviours avant de commenter du contenu.



(13) Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

(13) Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

On parle de blanchiment d'argent lorsqu'une personne ou un groupe essaie de dissimuler le produit d'activités illégales et de rendre les sources de ses fonds illégaux ou criminels légitimes.

Le financement du terrorisme est la fourniture, le dépôt, la distribution ou la collecte de fonds sachant qu'ils seront utilisés pour des activités terroristes.

Adevinta interdit strictement l'utilisation de nos plateformes pour toute forme de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Il est de notre responsabilité de nous faire entendre et de signaler tout soupçon de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme à votre supérieur hiérarchique, à votre juriste local et/ou à l'équipe Éthique et conformité du Groupe.

Nous devons être particulièrement prudents lorsque nous traitons avec des partenaires issus de pays figurant sur la liste des pays tiers de la [Commission européenne](#) dont les régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont insuffisants.

! Attention à ces indicateurs

Demandes de clients ou de partenaires commerciaux potentiels pour des paiements en espèces ou d'autres conditions de paiement inhabituelles, telles que des demandes de transfert de fonds vers un tiers ou un compte inconnu.

Un client ou un partenaire commercial potentiel ne veut pas vous fournir des informations détaillées sur ses activités, ou vous pensez qu'elles sont fausses.

La personne est soucieuse d'éviter les exigences en matière de déclarations ou de comptabilité.

(14) Vente ou promotion de biens ou services illicites

14.1 Vente ou promotion de marchandises illégales

Dans le cadre de notre mission visant à créer les plateformes les plus fiables au monde, nous interdisons l'utilisation de nos plateformes pour la promotion ou la vente de biens ou services illégaux, par exemple, les drogues illicites, les marchandises contrefaites et les armes illégales. Permettre la vente ou la promotion de biens ou de services illégaux présente un risque juridique et de réputation pour Adevinta.

Les entités du Groupe doivent tenir une liste des produits et services qui ne sont pas autorisés à être vendus ou promus sur sa plateforme. La liste doit être conforme aux normes minimales définies par le Groupe ainsi qu'aux lois locales. La liste doit être intégrée aux conditions générales d'utilisation de chaque site Web.

En cas de préoccupation concernant des biens ou services présentés sur nos plateformes, veuillez contacter [Group Ethics and Compliance team](#).

Respect



Dans cette section

15 Droits de l'homme et environnement de travail

16 Respecter la planète



Intégrité

Ce que cela signifie

Nous voulons qu'Adevinta soit une entreprise où il fait bon travailler.

Pour ce faire, il est essentiel de nous traiter mutuellement, et de traiter la planète, avec dignité et respect.



Protection

Pourquoi c'est important

Nous travaillons au mieux lorsque nous sommes impliqués et responsabilisés. Pour y parvenir, il est important de promouvoir un environnement où chacun se sent apprécié et respecté. Le respect de la planète nous permettra de prospérer de cette manière pendant de nombreuses années.



Respect

Ce que nous attendons de vous

Vous êtes tenus de faire attention à la façon dont vous traitez les autres et la planète afin de faire d'Adevinta une entreprise où il fait bon travailler. Si vous avez des préoccupations à ce sujet, vous devez les signaler par les moyens indiqués dans le Code.

(15) Droits de l'Homme et environnement de travail



15.1 Respect des droits de l'Homme

Dans le cadre de notre objectif et de notre vision, nous visons à apporter des améliorations qui contribuent à préserver la planète et la société. Nous nous soucions de nos communautés et du monde entier et nous engageons à respecter les droits de l'Homme partout où nous exerçons nos activités.

Adevinta s'efforce de prévenir, d'atténuer et de remédier aux impacts négatifs que nos activités ou nos relations ont sur les droits de l'Homme de nos collègues, consommateurs, personnel de notre chaîne d'approvisionnement et des personnes qui vivent dans les communautés dans lesquelles nous opérons. Si vous avez des préoccupations concernant les droits de l'Homme dans notre chaîne d'approvisionnement, contactez notre [Head of Sustainability](#).

Nous respectons et soutenons les droits internationaux du travail. Il s'agit notamment du droit des personnes à former et à participer à des groupes (de manière officielle ou non) et à la négociation collective dans les pays où ces droits existent.

Voir le [Supplier Code of Conduct](#)

Le saviez-vous ?

La confidentialité des données fait partie des droits de l'Homme

L'un des principaux droits de l'homme est le droit au respect de la vie privée. Cela signifie que tous les collaborateurs d'Adevinta considèrent la confidentialité et la sécurité des données comme d'une grande importance.

15.2 Environnement de travail

Pour permettre à nos employés de donner le meilleur d'eux-mêmes, de se livrer à des expériences audacieuses et d'agir pour un impact maximal, nous voulons nous assurer qu'Adevinta est une entreprise où il fait bon travailler. Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sûr et de garantir la santé physique et mentale de tous ceux qui travaillent dans nos locaux ou qui nous rendent visite. Les collaborateurs d'Adevinta doivent veiller à la santé d'autrui et maintenir un environnement de travail sûr.

Voir la [Health and Safety Policy](#)

15.3 Diversité, équité et inclusion

Nous nous engageons à adopter et à promouvoir la diversité et l'inclusion comme source de créativité et de différenciation concurrentielle. Nous voulons promouvoir une culture qui apprécie la différence, promeut l'ouverture, l'équité et la transparence, et ne tolère aucune forme de harcèlement. Nous souhaitons développer l'entreprise de différentes manières et voulons que tous nos collaborateurs le fassent également. S'il manque l'avis d'une personne ou si son avis est ignoré, nous vous demandons de vous faire entendre pour attirer l'attention sur cette personne.

Nous recrutons, promovons et gérons nos employés en fonction de leurs talents, de leur capacité à faire leur travail et des comportements qu'ils adoptent en accord avec nos comportements fondamentaux. Vous êtes importants. C'est aussi simple que ça. Tous les collaborateurs d'Adevinta doivent adopter cette philosophie.

Voir la [Global Diversity, Equity and Inclusion Policy](#)

15.4 Intimidation et harcèlement

Si vous êtes victime d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination, vous n'êtes pas à l'origine du problème. Vous serez écouté et soutenu.

Tous les employés, y compris les consultants et stagiaires, sont tenus de se comporter de manière appropriée et respectueuse envers leurs collègues.

Si vous vous sentez blessé par les actes d'un autre employé, votre interprétation subjective de l'incident prévaudra. Ce que vous percevez comme blessant, sans être illégal, peut néanmoins être très inapproprié ou contraire à notre éthique professionnelle.

Si l'intimidation, le harcèlement sexuel ou la discrimination sont avérés ou établis comme probables, nous prendrons les mesures nécessaires contre le contrevenant.

Voir la [Global Discrimination, Harassment and Bullying Policy](#)

Nous travaillons en conformité avec l'UNGC et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme

(16) Respect de la planète

16.1 Réduire notre impact négatif sur la planète

En tant que grande entreprise du secteur du marché de l'occasion, nous sommes particulièrement bien placés pour accélérer la croissance de l'économie circulaire. Toutefois, cela ne compense pas nos impacts. Nous nous engageons à réduire en permanence notre empreinte environnementale, à savoir nos émissions de gaz à effet de serre, notre consommation d'énergie, notre consommation d'eau et notre production de déchets.

Les collaborateurs d'Adevinta doivent être respectueux de l'environnement au travail et nous aider dans notre parcours de développement durable au bureau, lors de leurs déplacements, de leurs trajets quotidiens et, espérons-le, à la maison. Merci de réfléchir à la manière dont vous pouvez y contribuer.

Si vous achetez des biens ou des services, notre [Sustainable Sourcing Policy](#) peut vous aider à faire des choix plus durables.

16.2 Voyages d'affaires

Travailler intelligemment nous aide à équilibrer la flexibilité du travail à distance avec le travail au bureau et la promotion de notre culture. Vous avez le contrôle, l'autonomie et la portée nécessaires pour définir vos propres rythmes de travail et agendas tout en gardant le même sentiment d'appartenance.

Nous vous encourageons à utiliser la visioconférence pour limiter le besoin de vous déplacer entre les bureaux, ce qui nous permet de réduire notre empreinte carbone. Mais admettez que certains moments et rituels méritent d'être passés ensemble en personne. Si vous devez voyager, envisagez de choisir des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Par exemple : train plutôt qu'avion, transports publics ou organisés en groupe plutôt que taxi et, lorsque les transports publics ne sont pas disponibles, sûrs ou possibles, covoiturage plutôt que trajets individuels en voiture.

Nous pensons que le Smart Working [travail intelligent] est une meilleure façon de travailler : meilleure pour vous, meilleure pour l'entreprise et meilleure pour la planète.

Voir la [Smart Working Policy, Global Travel and Expenses Policy](#)



Pour toute correction, question ou commentaire, contactez groupethicscompliance@adevinta.com

Adevinta